COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

La règlementation du démarchage relatif aux marchés de défense nationale

Le rapport qui précède le décret réglementant le démarchage relatif aux marchés de défense nationale et aux sous-traités et commandes secondaires correspondants que publie ce matin le « Journal Officiel » constate que l'accroissement du volume des marchés passés par l'Etat pour les besoins de la défense nationale a fait surgir un grand nombre d'intermédiaires, particuliers et sociétés qui cherchait à s'immiscer entre l'administration et les titulaires de marchés ou entre ceux-ci et les cessionnaires éventuels de ces marchés.

Sans que puisse être contestée l'utilité de la prospection pour l'accélération de la production dans les industries de guerre, il est apparu comme dangereux de laisser sans réglementation ni contrôle l'action de ces démarcheurs qui ne manque pas de se traduire en définitive par la perception des commissions ou avantages dont l'exagération serait susceptible d'alourdir le prix de revient.

En conséquence, le décret stipule qu'est interdit sans autorisation écrite et préalable du ministre de la Défense nationale tout acte, même isolé, de démarchage. Tout démarcheur ayant reçu l'autorisation prévue ci-dessus sera assujetti au contrôle défini par le décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions sous les sanctions prévues par le même décret.

Les ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Air, de l'Armement et des Colonies pourront, par arrêté, fixer les nouvelles catégories d'officiers ou de fonctionnaires ayant rang d'officier qui pourront exercer, auprès des agent de démarchage exclusivement, le contrôle de l'application du décret.

Les titulaires d'une autorisation devront tenir leur comptabilité dans les conditions qui seront définies par un arrêté interministériel.

Des sanctions sont prévues en cas d'infraction aux dispositions du décret. Les peines varient de 1.000 à 50.000 fr. d'amende et de six mois à cinq ans de prison, selon la gravité de l'infraction.

L'instruction ministérielle qui suit traite du champ d'application du décret, de la délivrance et du retrait de l'autorisation et des modalités de contrôle.

LES REDEVANCES RADIOPHONIQUES

L'administration de la Radiodiffusion Nationale communique : Le nombre des postes récepteurs de radiodiffusion déclarés en France était, au 31 janvier 1940, de 5.229.804 contre 5.219.661 au 31 décembre 1939, soit une augmentation de 10.143 récepteurs.

Il est rappelé que les redevances radiophoniques sont dues par tous les usagers, sauf dans quelques cas particuliers. C'est ainsi que les mobilisés, évacués ou réfugiés dont l'appareil est inutilisé sont dispensés provisoirement de paiement. Toutefois si le poste est utilisé par leur famille ou par une tierce personne, la redevance est exigible. Pour obtenir cette suspension de paiement, les demandes doivent être adressées pour les mobilisés : au bureau de poste de leur domicile civil pour les réfugiés et évacués ; au bureau de poste de leur nouveau domicile en indiquant l'adresse à laquelle le récepteur était déclaré.

Par ailleurs, l'Administration accorde pendant la durée des hostilités, aux œuvres militaires détentrices de postes récepteurs l'exonération de la redevance d'usage annuelle. La mesure s'applique, en particulier aux Foyers du Soldat, Cercles d'Officiers, Mess d'Officiers, de Sous-Officiers, de Caporaux et de Soldats et à toutes les organisations militaires similaires.

Pour bénéficier de cette exonération, il appartient à la formation intéressée, d'établir une déclaration réglementaire et une demande motivée d'exemption sur papier libre. Ces deux pièces doivent être revêtues du cachet de l'autorité militaire et adressées à la Direction des P.T.T. du département considéré.

Il va de soi que les militaires détenteurs d'un poste récepteur de radiodiffusion utilisé pour leurs fins personnelles ne peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération, et doivent acquitter le montant de la redevance d'usage. Toutefois, si un mobilisé fait usage d'une installation réceptrice de radiodiffusion dans une formation militaire de la zone des armées, l'exonération peut être accordée.

SERVICES DES P. T. T. PENDANT LES FÊTES DE PAQUES

M. Jules Julien, Ministre des Transmissions, communique :

Le dimanche de Pâques, le service postal télégraphique et téléphonique sera assuré, dans les mêmes conditions que les autres dimanches : les bureaux resteront ouverts le matin, pour la distribution du courrier ordinaire, poste restante et la vente des timbres au détail ; le lundi de Pâques, distribution, le matin, qui comportera la remise de tous les objets ordinaires ou recommandés et le paiement des mandats-cartes. Ce même jour, les guichets resteront ouverts à toutes les opérations jusqu'à midi. Les services télégraphique et téléphonique seront assurés comme un jour ouvrable. Il est précisé que les bureaux succursales resteront fermés aux opérations postales, du samedi soir au mardi matin.

JARDINS ET BASSES-COURS

L'incubation artificielle

Comme nous le disions dans une précédente chronique, le Printemps est la saison la plus favorable à l'élevage des animaux de basse-cour ; nous devons donc dès le mois de Mars, intensifier l'incubation des œufs de poule, de cane et d'oie. Si nous manquons de couveuses naturelles, nous devrons pratiquer l'incubation artificielle qui, bien conduite, donnera de merveilleux résultats.

Il existe dans le commerce une infinité de modèles de couveuses de plus en plus perfectionnées et munies de régulateurs qui en facilitent la conduite.

CONDUITE DE LA COUVEUSE. — Les fabricants d'incubateurs livrent avec leurs appareils des instructions très précises sur leur conduite. Le mieux est de les suivre à la lettre, et comme ces instructions varient avec chaque système, nous ne pouvons donner que des indications générales et sommaires.

Mise en marche. — Quel que soit le modèle choisi, il faut, avant de confier les œufs à l'incubateur, bien régler l'appareil, et ce n'est que lorsqu'on sera assuré d'une marche régulière, avec température constante de 40° centigrade environ, que l'on se décidera à mettre les œufs.

Ne pas omettre l'entretien de l'humidité dans l'étuve en remplissant vérifier la température plusieurs fois par jour. On devra aussi s'assurer du bon fonctionnement du thermomètre avant la mise en marche.

La meilleure température est 40° pour les œufs de poule, et l'on doit éviter de dépasser ce point, car toute élévation au-dessus de 41° sant les augettes, ou en humectant le sable placé à cet effet sous les casiers à œufs.

Le local dans lequel la couveuse artificielle sera placée, devra être à température aussi constante que possible, à l'abri des courants d'air et des trépidations.

Les pièces à grandes ouvertures (portes et fenêtres) et au plafond très élevé, donnent souvent un mauvais résultat ; un sous-sol aux murs épais, avec de petites lucarnes donnant suffisamment d'air et de lumière, est de beaucoup préférable.

Disposition des œufs. — Les œufs (1) seront placés dans les tiroirs ou casiers, le gros bout légèrement relevé, le germe ayant tendance à surnager, la tête du poussin occupera cet emplacement et l'éclosion sera facilitée. Presque tous les poussins qui bêchent le petit bout ne peuvent sortir et meurent en coquille.

Il est préférable de ne pas trop serrer les œufs, on obtient un meilleur résultat en laissant les coins vides. Afin de s'assurer de la régularité du retournement, il est indispensable de marquer les œufs sur deux faces, d'un côté une croix, de l'autre un o par exemple.

Température (2). — Quand l'incubation est commencée, la couveuse étant bien réglée, il est bon causerait, si elle durait un certain temps, la mort des embryons.

Les incubations conduites entre 39 et 40° donnent de bons résultats, une température inférieure retarde l'éclosion et donne des poussins moins vigoureux.

Retournement des œufs. — Les œufs doivent être retournés deux fois en vingt-quatre heures et autant que possible à heure fixe : 6 heures le matin et 18 heures par exemple. D'après certaines expériences, il semble préférable de ne pas faire exécuter aux œufs un demi-tour complet ; le but du retournement est d'éviter que le germe ne s'attache à la coquille, en lui permettant de rester toujours dans la même position ou en le remettant régulièrement dans cette même position deux fois par jour, on obtient des effets presque aussi néfastes.

Il est inutile de retourner les œufs pendant les deux premiers jours, et on doit cesser cette opération dès le dix-huitième jour.

Refroidissement des œufs. — Le refroidissement des œufs deux fois par jour au moment du retournement est d'une utilité incontestable, car il permet à l'embryon de puiser dans l'air une provision d'oxygène, mais surtout l'hiver il ne faut pas exagérer cette exposition à l'air froid. L'été surtout par temps chauds, on peut augmenter la durée de cette exposition à l'air libre, et dépasser sans crainte dix minutes.

Mirage. — Si le mirage est utile, il est aussi dangereux s'il est exécuté sans soin. Il faut mirer avec des précautions infinies, car en faisant prendre à l'œuf la position verticale, le jaune n'est plus tenu que par un chalaze qui peut se rompre et entraîner la mort du poussin en voie de formation.

Les aviculteurs habitués à ce genre d'opération pratiquent généralement le mirage à la main et opèrent le soir dans une pièce sombre à la lumière d'une petite lampe. Tenir l'œuf de la main gauche par le petit bout un peu sur le côté de la main droite qui fait écran.

En cas de fécondation, on aperçoit très nettement flottant dans le liquide comme une sorte d'araignée dont le corps est l'embryon et les pattes les vaisseaux sanguins qui s'étendront peu à peu pour tapisser complètement l'intérieur de la coquille.

Si l'œuf est clair on ne voit qu'une très légère ombre produite par le jaune situé au centre.

Il existe actuellement dans le commerce des mire-œufs de toutes sortes, très perfectionnés et facilitant singulièrement l'opération du mirage.

Eclosion. — Du 20 au 21e jour, l'éclosion aura lieu si l'incubation a été bien conduite et si les œufs proviennent de reproducteurs sains et vigoureux. Retirer les poussins éclos toutes les deux heures quand ils sont suffisamment ressuyés. Ouvrir le moins souvent la couveuse et veiller à ce que l'humidité soit suffisante car le dessèchement de la membrane de l'œuf entraîne, comme nous l'avons déjà dit, la mortalité en coquille.

En attendant la fin de l'éclosion, les premiers nés seront placés dans une sécheuse à eau chaude, ou simplement dans une caisse percée de trous sur les côtés et recouverte d'un léger édredon.

Paul DUBUS.

(1) Choix des œufs à couver (Voir le « *Réveil du Nord* » du 14 Mars.

(2) Pour les œufs de cane et d'oie 38 à 39° suffisent et la durée de l'incubation est de 28 à 30 jours.

La nouvelle pression économique allemande à Bucarest

(De notre correspondant particulier)

BUCAREST, 19 MARS. — Le docteur *CLODIUS*, à la tête d'une importante délégation, vient d'arriver à Bucarest. On se souvient le récent accord économique signé entre le Reich et la Roumanie et qui comportait pour cette dernière de fournir à l'Allemagne le produit de toutes les nouvelles sources de pétrole, d'importantes quantités de fourrage, de minerais, des fèves Soja, du bois contre la fourniture par l'Allemagne de machines, de produits chimiques ainsi que la livraison des fournitures que devaient à la Roumanie les Usines Skoda passées sous le contrôle du Reich. Il faut croire que cet accord n'était pas à même de satisfaire les dirigeants nazis puisqu'à nouveau ils viennent jeter les bases d'un nouvel accord commercial qui intensifierait bien entendu les livraisons de pétrole qui jusqu'à présent se sont avérées insuffisantes.

On connaît la soif de pétrole qu'a l'Allemagne, soif qui semble difficile à étancher, même si demain ce qui paraît impossible, la Roumanie livrait la totalité de son pétrole.

Mais à une pression de l'Allemagne qui par le truchement de tous ses nombreux agents qu'elle a jetés sur la Roumanie, essaie d'obtenir satisfaction, il faut compter avec l'influence britannique qui reste importante. Il est bon de se souvenir qu'en 1932 la participation étrangère dans les sociétés anonymes roumaines était estimée à 34 milliards de leis, ce qui correspondait au 2/3 de tout le capital investi en Roumanie. C'est ainsi que la Grande-Bretagne détient 49 % dans l'industrie du pétrole. En dépit de la loi dite de nationalisation l'influence britannique est restée la même. Les sociétés purement britanniques se sont transformées en des organismes mixtes tout en maintenant leurs attaches aux sociétés-mères de Londes. Dans l'industrie du pétrole roumaine la participation a passé depuis 1924 où elle était de 35 % à 61 %. On peut donc juger de la force de cette influence dont l'Angleterre saura profiter.

L'influence britannique est aussi encore extrêmement forte dans l'industrie lourde de la Roumanie. C'est ainsi que les Vickers Ltd participent depuis 1922 aux « Reschitzacr Eisenwerke und Domanen A. G. ».

Le Conseil d'administration de « Titan Nadrag Catan » est composé de trois Anglais. La « Banque du Crédit Roumain » est influencée par la City de Londres. Il en est de même de la « Chrissó ».

On peut donc être certains que le docteur CLODIUS rencontrera à Bucarest des difficultés, et que les choses n'iront pas aussi vite et aussi facilement que le pense l'envoyé d'HITLER.

Robert BARBALA.

TRAVAUX A EXÉCUTER EN MARS

AU POTAGER

Le mois de Mars est le mois d'activité au jardin ; il faut terminer en hâte le labour des carrés et des plates-bandes et, dès que le temps, devenu plus doux et plus sec, aura permis à la terre de s'assainir, de nombreux semis seront à effectuer. C'est le moment de planter en pleine terre l'ail, l'échalote, les oignons de Mulhouse et l'asperge. Il faut repiquer sur plates-bandes abritées les choux hâtifs et les laitues de printemps.

C'est le bon moment pour planter sur couches les melons, les concombres, les aubergines et les tomates. On fait les dernières plantations de fraisiers et en particulier les bordures de Gaillon.

Pendant ce mois, on sème en pleine terre l'épinard, les pois hâtifs, les oignons, les fèves, les betteraves à salade, les pissenlits, les poireaux, les radis le persil et le cerfeuil. Sur couche, on sème avec avantage l'aubergine, les céleris, les choux, les choux-fleurs, les piments, les courges, les potirons, la tétragone, les tomates et les laitues d'été.

En mars, il faut découvrir les artichauts et, dès que le temps devient doux, on les débutte et on procède à l'œilletonnage qui consiste à enlever sur chaque souche les œilletons superflus et à ne laisser que les deux ou trois plus beaux. Enfin, c'est aussi à cette époque que l'on laboure et butte les asperges.

Enfin, les couches et les châssis exigent beaucoup d'attention, car la température devenant plus douce il faut augmenter l'aération et éviter les coups de soleil.

AU JARDIN FRUITIER

Avec mars, les plantations fruitières doivent être terminées, car on risquerait la non-reprise de nombreux sujets que le hâle du printemps dessècherait. On termine également la taille des arbres à fruits à pépins ; on effectue celle de la vigne, mais on remet celle des pêchers en avril, afin de ne pas exposer les yeux de la taille à l'action des gelées tardives.

Continuer le palissage de la charpente des arbres fruitiers, poser les auvents et les toiles sur les espaliers afin de préserver les boutons à fleurs des gelées de printemps. Débarrasser les figuiers de leur couverture hivernale et procéder à leur taille. Achever les labours des carrés et des plates-bandes fruitières avec enfouissement des engrais spéciaux et des fumiers décomposés.

Enfin, continuer la lutte contre tous les parasites en enlevant les vieilles écorces, en badigeonnant le tronc et les branches avec diverses solutions anti-cryptogamiques.

Agriculture Commerce Industrie

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD

LA PRODUCTION LINIÈRE EN 1940

On nous communique : Les demandes de lin en filasse sur les marchés français et mondiaux dépassent de beaucoup les offres, la culture linière sera donc forcément rémunératrice. Le Gouvernement n'a pas hésité, en outre, à fixer à 1.800 francs le prix minimum des filasses rouies sur terre (types Bergues ou Bretagne).

De grands efforts sont faits pour accroître l'emploi des arracheuses mécaniques.

Depuis la déclaration de guerre, le nombre des teilleuses mécaniques a doublé et leur production continue à s'accroître, en même temps par le maintien du taux de la prime, les exportations de lin en Belgique ne pourront que s'accentuer. De toute façon, la culture du lin s'annonce comme des plus rémunératrice.

MARCHÉ DE PARIS

Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 15 fr. ; devant, 8.50 ; aloyau, 18.50 ; cuisses, 15 fr. ; train entier, 14.75 ; Veaux : 1re qual., 17.75 ; 2e qual., 15.45 ; 3e qual., 11.95 ; pan cuisseau, 16.75 ; Moutons : 1re qual., 15.25 ; 2e qual., 17 fr. ; 3e qual., 15.45 ; gigots, 21.50 ; carrés parée, 22 fr. ; épaule, 15.25 ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual., 18.10 ; filets, 17.75 ; jambons, 19.35 ; lards, 13.50.

Beurres. — Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 23 fr. ; Sharente Poitou Touraine, 25.75 ; malaxés Normandie, 18.75 ; malaxés Bretagne, 17.75.

Œufs. — Picardie et Normandie, 640 ; Bretagne, 585 ; Poitou Touraine Centre, 665 ; Auvergne-Midi, 625 ; Outre-Mer, 510.

Fromages. — Brie moyen, 220 ; camembert Normandie, 490 ; divers, 397.50 ; Lisieux, 900 ; Pont-Lévêque, 625 ; Port-Salut, 1.750.

Volailles. — Canards rouennais, 29 fr. ; nantais, 23.50 ; fermes, 19 fr. ; lapins morts, 20 fr. ; oies en peau, 18 fr. ; poulets morts nantais, 29 fr. ; de Bresse, 34 fr. ; poules mortes, 24 fr.

Poissons. — Barbues, 26 fr. ; bars, 30 fr. ; harengs français pleins, 5.50 ; vides, 4.50 ; homards vivants, 50 fr. ; langoustes vivantes, 46.50 ; maquereaux français gros, 9.50 ; petits, 9.50 ; merlans brillants, 8.50 ; ordinaires, 5.50 ; morues salées, 7.50 ; râies, 7 fr. ; sardines salées Bretagne, 42.50 ; fraîches, 50 fr. ; soles, 35 fr. ; huîtres Marennes, 130 fr. ; Portugaises, 32.50 ; moules Isigny, 205 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Frévent, 19. — Beurre, 12 à 13 fr. la livre ; œufs, 15 à 16 fr. le quarteron ; pommes de terre 90 à 100 fr. les 100 kilos ; poules vivantes 50 fr. la couple ; poulets vivants 60 fr. la couple ; canards ordinaires 36 fr. la couple ; pigeons vivants 10 fr. la couple ; lapins vivants 15 à 26 fr. pièce ; Grains aux 100 kilos : blé 205 fr. ; avoine 95 fr. ; seigle 140 fr. ; escourgeon 140 fr.

A Aulnoye, 19. — Beurre, 26 fr. le k. ; œufs, 0.80 pièce ; fromages blanc 1.50 la pinte ; Maroilles 7 à 8 fr. ; pommes de terre 1.25 le k. ; poireaux 6 à 7 fr. la botte ; chicons 7.50 et 8 fr. la k. ; navets 3.50 le k.

A Valenciennes, 20. — Beurre 26 à 28 fr. le k. ; œufs, 0.80 à 0.90 pièce ; fromage blanc 3 à 3.50 le k. ; pommes de terre 1.10 à 1.25 le k. ; carottes 2 à 2.25 le k. ; poireaux 4 à 6 fr. la botte de 12 ; chicorée de Bruxelles 5 à 6.50 le k. ; céleri 1.25 à 1.50 le petit pied ; poulets vivants 25 à 30 fr. p., morts 32 fr. le k. ; poules vivantes 25 à 30 fr. p., mortes 25 fr. le k. ; canards vivants 26 à 28 fr. p., morts 28 à 30 fr. le k. ; lapins vivants 28 à 30 fr. p., morts 28 à 29 fr. le k. ; viande chevaline : contrefilet 30 à 32 fr. le k. ; bifteack 29 à 30 fr. le k. ; côte, pot au feu et jarret 7 à 9 fr. le k.

A Douai, 20. — Bœuf, de 7.25 à 9 fr. ; vache, de 4.50 à 7.25 ; taureau, de 5 à 7.25 ; veaux gras, de 8 à 10 fr. ; le tout au kilo vif.

A Bruay-en-Artois, 19. — Beurre, 14 fr. la livre ; œufs frais, 20 fr. les 26 ; Fromage : camembert, 5 et 6 fr. ; Légumes : pommes de terre, 1 fr. le kil. ; choux-fleurs, 3.50 ; poreaux, 6 fr. la botte ; oignons, 4.50 le kil. ; haricots, 11 fr. le pot ; Volaille et lapins, la pièce : poules, de 25 à 40 fr. ; poulets, de 25 à 50 fr. ; dindes, de 100 à 120 fr. ; lapins domestiques, de 15 à 50 fr. ; Poisson, le kil. : maquereaux, 12 fr. ; merlans, 12 fr. ; moules, le pot, 3.50.

A Bourbourg, 20. — Beurre, de 11 à 12 fr. 50 la livre en pièces ; œufs, de 13 à 14.50 le quarteron, cours en baisse.

Poules, 50 à 60 fr. la couple ; poulets, de 65 à 100 fr. la couple ; poulettes, 55 fr. 1 paire ; pintades, 50 à 55 fr. les deux ; lapins domestiques, 15 à 45 fr. pièce selon grosseur.

LE MARCHÉ DES COSSETTES DE CHICORÉE

A Bourbourg, 20. — Les demandes sont abondantes et il se trouve peu de sécheurs ayant actuellement le temps de faire des expéditions.

Le disponible se vend 230 fr. les 100 kil. sur wagon départ région.

VOIES URINAIRES
Protégées par les Capsules de
SANTAL BLANC
15.80. F. BLANC, Phien, Narbonne. Tes Phies.

L'infernale souffrance des
MAUX de DENTS
instantanément, définitivement supprimée par le Baume Tue-Nerfs ... Exigez le Baume Tue-Nerfs Mérigo. 15 fr. 75 toutes pharmacies. ... Dr. Giraud, ... LYON-OULLINS.

POUR LES SOINS DE LA GORGE ET DES BRONCHES
SADLER
PASTILLES SADLER
La Boîte : 6 fr. 35, toutes Pharmacies

BAS ET CHAUSSETTES
Vente en gros, à bas prix, DEBORGHER, 74, r. des Fabricants, Roubaix.

Ce mal dangereux
qu'est la constipation empoisonne non seulement l'organisme mais toute l'existence en provoquant : migraines, troubles digestifs, obésité, hémorroïdes, etc. Délivrez-vous de ces maux en adoptant le
JUBOL
qui régularise l'intestin
Toutes pharmacies ou Ets Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris.
Chatelain, la marque de confiance.

Aux 3 âges de la vie, écoutez tante Annie !
Il y a trois âges dans la vie de la femme : à chacun d'eux correspondent des troubles pénibles et parfois graves qui ont leur origine dans le sang.
Soigner le sang... ...c'est assurer la santé.
L'exemple de tante Annie est là pour le prouver, et ses jeunes nièces Jacqueline et Suzanne ont bien fait de l'imiter : comme Tante Annie, elles ont pris de la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
qui assure une formation parfaite et sans malaises à la jeune fille, fait disparaître les maux divers qui accablent la jeune femme et permet à la femme d'ignorer les troubles du retour d'âge, justement redouté.
La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.
PRIX : Le flacon : Liquide - Pilules : 13 Frs.
Exigez bien, dans l'intérêt de votre santé, la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY avec le portrait de l'ABBÉ SOURY et, en rouge, la signature : Mag. DUMONTIER.
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

A. R. 311
remet le sang dans le bon sens

QUE NE FERIEZ-VOUS PAS
POUR UNE
PROMPTE VICTOIRE ?
NOUS SERONS VAINQUEURS ET NOUS SOUHAITONS QUE CETTE VICTOIRE NE SE FASSE PAS ATTENDRE

Nous serons vainqueurs, et nous souhaitons que cette victoire ne se fasse pas attendre. La victoire pour vous tous c'est le retour de ceux qui vous sont chers. C'est le plaisir de vivre dans la paix et la prospérité. Mais le prix de cette victoire, vous devez le payer vous aussi. Vous devez aider nos soldats.

VOTRE DEVOIR. Vous qui restez, n'oubliez pas votre devoir, vous faites la guerre vous aussi mais d'une autre façon. C'est en soutenant la France par votre appui financier, c'est en économisant, c'est en travaillant plus et c'est en souscrivant, de tous vos moyens, aux Bons d'Armement, que vous coopérerez à la défense du pays, à sa victoire. Dites-vous que chaque fois que vous souscrivez à un Bon d'Armement, il y a quelque part sur le front un soldat de chez nous qui vous remercie de l'arme nouvelle et plus puissante qu'il reçoit.

VOTRE RÔLE. C'est de vous que dépend le sort de nos armées. Elles comptent sur vous. Pour fournir à nos soldats tout ce dont ils ont besoin, pour les munir des armes perfectionnées, pour leur en donner le plus grand nombre possible, la France demande votre concours.

VOTRE INTÉRÊT. Votre intérêt est double. D'abord, souscrire aux Bons d'Armement c'est s'assurer un placement très avantageux et qui vous laisse à tout moment la disponibilité de vos fonds. Ensuite, souscrire aux Bons d'Armement c'est accroître vos chances de succès, c'est aider au retour de la prospérité dans la paix.

UN AVIS AUTORISÉ :
Qui veut protéger son foyer ? Qui veut permettre à nos As de poursuivre leurs victoires dans le Ciel ? Vous tous sans exception. Tout délai aggraverait le péril. Les Bons d'Armement sont la condition de notre victoire comme le courage de nos soldats.
Général WEISS

QUAND VOUS SOUSCRIVEZ
VOTRE CAPITAL EST SAUVEGARDÉ
Vous le retrouvez intégralement à l'échéance et même si cela vous est nécessaire vous pouvez obtenir des avances considérables (jusqu'à 95 % de la valeur des Bons).
VOTRE CAPITAL VOUS RAPPORTE
L'argent prêté à l'État rapporte un bon intérêt. C'est à l'heure actuelle un des placements les plus sûrs. De plus vous touchez l'intérêt à l'avance.
VOUS NE PAYEZ PAS D'IMPÔTS. Les revenus des Bons d'Armement sont exempts de tout impôt, même de l'impôt sur le revenu.

POUR LA VICTOIRE DE LA FRANCE :
● *La France n'a pas voulu la guerre, celle-ci lui a été imposée. Elle l'affronte cependant avec toutes les promesses d'une victoire féconde. Nous avons une armée incomparable, des chefs avertis, notre armement est formidable, nos alliés puissants. L'état de nos finances est sain, bien équilibré. Hâtez donc la victoire et pour cela prêtez votre argent, pour la défense nationale, en souscrivant aux Bons d'Armement.*

OU SOUSCRIT-ON ?
Pour souscrire aux Bons d'Armement il n'y a rien de plus facile ; vous n'aurez aucune formalité à remplir et même si vous êtes au fin fond de la campagne vous pouvez facilement vous en procurer ; vous en trouverez partout :
● à la Banque de France
● dans toutes les autres banques
● dans les bureaux de poste
● dans les bureaux du Trésor
● chez les notaires.
Vous choisissez vous-même la date d'échéance qui vous arrange le mieux et vous souscrivez pour la somme qui vous convient.

TAUX D'INTÉRÊTS
Après avoir épargné, économisé, vous souscrivez aux Bons d'Armement et alors votre argent travaille tout seul, il vous rapporte.
Les échéances sont, à 6 mois, 1 an, 2 ans.
Les coupures sont, de 500 frs, 1.000 frs, 10.000 frs, etc...
L'intérêt est de : Bon à 6 mois 2,50 %, 1 an 3 %, 2 ans 3,50 %.
Mais comme vous touchez votre intérêt d'avance et que vous ne déboursez pour un bon à 2 ans (par exemple) que 930 frs au lieu de 1.000 frs, l'intérêt réel est donc de : 2,55 % pour les bons à 6 mois, 3,09 % — 1 an, 3,76 % — 2 ans.

Si vous voulez des renseignements plus détaillés, écrivez, aujourd'hui même, au Ministère des Finances, 184, rue de Rivoli, Paris. Vous recevrez gratuitement et sans engagement de votre part une brochure explicative.
MINISTÈRE DES FINANCES. Veuillez m'adresser gratuitement et sans engagement de ma part, votre brochure sur les Bons d'Armement.
NOM ____
ADRESSE ____
____ BQ.
CRÉATION TAHON
A 4

DÉLIVRANCE IMMÉDIATE : SOUSCRIVEZ A LA BANQUE M. ROY 62, r. Faidherbe, LILLE, et Succursales. — C. C. Lille N° 410-87

LA ROBE ROUGE

Par E. BRIEUX et Maurice LANDAY

33

— Mais où est-il, papa ? demande le petit garçon... quand le reverrons-nous ?

— Ecoute, mon fils, tu es raisonnable et sérieux pour ton âge... Je puis tout te dire... Ton père est victime d'une horrible méprise ou d'une dénonciation abominable... On l'accuse, en effet, du plus odieux des crimes. Mais, je te jure sur la sainte Madone, il n'est pas coupable... Son innocence éclatera, claire comme le jour... Il nous sera rendu et la justice — qui doit être juste, surtout lorsqu'elle s'est égarée — nous indemnisera largement du préjudice qui nous aura été causé... Je te parle de choses graves, mon petit homme... mais je sais que tu es capable de me comprendre...

— Oui, mère... Alors, papa est en prison ?... Pour longtemps peut-être ?

— Pas pour longtemps... du moins, je l'espère... Il est impossible qu'on le retienne pour une faute qu'il n'a pas commise... Rentrons, mes enfants, et fions-nous à la Providence... Elle n'abandonne jamais ceux qui se fient à elle.

Yanetta était loin d'être aussi rassurée qu'elle voulait le paraître pour ne pas affliger les deux petits.

Elle ne put fermer l'œil de la nuit.

Levée de grand matin, elle fut surprise de trouver ses moissonneurs à la porte de la ferme.

— Le maître ne vous a donc pas indiqué votre tâche de la semaine ? leur demanda-t-elle.

— Si, répondit l'un d'eux au nom de tous... Mais, vu les bruits qui courent, nous ne pouvons continuer à travailler comme devant...

— Pourquoi ?

— Parce que le patron n'étant pas près de revenir, nous risquons de ne pas être payés...

Yanetta n'eut pas la force de s'indigner.

— C'est bien, déclara-t-elle... Faites à votre guise... Mais vous avez tort d'écouter les racontars... Mon mari sera ici aujourd'hui, demain au plus tard... Son arrestation est le résultat d'un malentendu... Tant pis pour vous si, mécontent de votre conduite, il vous remplace par d'autres tâcherons...

Les moissonneurs eurent un haussement d'épaules qui signifiait clairement combien ils croyaient peu à la libération d'Etchepare et se retirèrent sans mot dire.

A ce moment, deux voisins passèrent devant la maison.

Yanetta était en excellents termes avec eux et leur avait rendu maints services.

Ils affectèrent de ne pas la saluer.

Elle n'eut aucune peine à deviner pourquoi.

La réprobation s'accentuait.

Pour ces gens-là, elle n'était plus la bonne voisine, la femme honorable d'un Basque honoré ; c'était l'épouse peut-être complice, à coup sûr avisée, d'un assassin, d'un misérable dont la justice allait bientôt faire tomber la tête.

La visite de sa belle-mère lui porta le dernier coup.

C'était une femme rigide, austère, intransigeante, qui ne l'avait acceptée pour bru qu'à son corps défendant et parce que son fils Pierre, le chef de la famille, persistait dans ses idées de mariage en dépit de toute opposition.

Restée veuve avec un enfant, à l'âge où on renonce difficilement aux joies de l'amour permis, elle avait refusé de prendre un second époux, pour se consacrer à l'éducation du petit dont elle avait fait un vrai Basque, comme elle, lui communiquant son endurance, son orgueil, ses idées religieuses.

Quand il s'était marié, elle lui avait abandonné la ferme, renonçant à exercer ses reprises pour ne pas entraver par de lourdes charges les nécessités de l'exploitation.

Mais, malgré ses instances, Etchepare n'avait pu obtenir qu'elle restât sous le même toit que lui.

Yanetta ne plaisait pas à la veuve. Devant elle, en dépit de sa douceur, de sa franchise, de son caractère égal, la jeune femme ne pouvait trouver grâce. Elle n'avait jamais pu se faire pardonner la passion inspirée à Pierre, passion aiguë, triomphatrice des obstacles.

— Eh bien, lui demanda la veuve, en entrant dans la cuisine, vous avez vu mon fils ?

— Hélas non, répondit Yanetta... On le tient au secret, il ne pourra être admis à recevoir les siens que dans quelques jours.

— Dans quelques jours !... Mais on le soupçonne donc d'une action bien vilaine ?... De quoi l'accuse-t-on ?

— D'avoir assassiné le vieux Goyetche pour le voler...

La face ivoirine de la mère sembla pâlir encore. Ses yeux flambèrent.

— Et vous n'avez pas protesté ! s'écria-t-elle. Et vous n'avez pas hurlé son innocence ?... Mon fils assassin !... mon fils voleur !... Est-ce que c'est admissible ?... Est-ce qu'il appartient à une race qui vole et qui tue ?... Ne l'ai-je pas élevé dans des sentiments d'honneur et de loyauté ?... Ne croit-il pas en la puissance de Dieu ?... Voilà ce qu'il fallait dire aux gens qui l'accusent... Ah ! à votre place, moi, je les aurais forcés d'ouvrir les portes de la prison où ils le retiennent.

— J'ai supplié... j'ai pleuré... balbutia la jeune femme...

— Oui, des larmes et des plaintes, il n'y a que cela à attendre de vous...

— Ma mère, vous êtes cruelle...

— Je suis juste... Vous manquez d'énergie, je vous l'ai dit cent fois... Ce qui me navre le plus, en ce moment, ce n'est pas tant l'erreur dont mon fils est victime que les conséquences de son arrestation injuste... Comme il ne peut exister aucune preuve contre lui, il faudra bien qu'on nous le rende... Mais si son innocence tarde à éclater, ce sera pour nous, la misère... Je sais déjà que les moissonneurs ont refusé d'aller aux champs... On n'en trouvera pas d'autres. Tous les tâcherons auront peur de n'être pas payé en l'absence du maître...

— La justice sera bien obligée de nous indemniser...

— Je l'espère, mais je n'en suis pas sûre... En tous cas la situation est critique... Qu'allons-nous devenir ?... Et ces pauvres petits ?... Demain, leurs camarades d'école leur tourneront le dos... Le mépris va s'abattre sur eux et sur nous...

Yanetta sanglotait. Sa douleur irrita la veuve au lieu de la toucher. Elle devint acerbe et cruelle.

— Tout cela ne serait pas arrivé, dit-elle d'une voix âpre, si mon fils avait suivi mon conseil... Je ne voulais à aucun prix qu'il vous épousât... Les filles de nos pays qui vont à Paris, comme vous y êtes allée et qui en reviennent on ne sait pourquoi, ne portent jamais bonheur aux jeunes gens qui les prennent pour femmes...

Ce reproche de sa belle-mère atteignit Yanetta en plein cœur... *(A suivre).*